

## ARRÊTÉ D'ANNULATION N°ARR150-2026-EMPLOI

AN06620260521547

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-34 à 36, L.313-4 et L.311-2,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 43 et 44,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 6 déclaration(s).

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales. Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des vacances d'emploi »

Fait à PERPIGNAN Cedex le 21/05/2026

Visé par le contrôle de légalité le 21/05/2026



M ROBERT GARRABE, PRESIDENT

DU CDG66

Date de mise en ligne sur le site internet du CDG66 : 21/05/2026

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20260521-ARR150-2026-EMP-AR  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture, ainsi que sur son site internet [www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr).

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20260521-ARR150-2026-EMP-AR  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026

CDG FPT des Pyrénées-Orientales  
Centre del Mon - 35, bd St Assisclé - Bât.B - 2ème étage - BP901 66020 PERPIGNAN Cedex - Tél. :  
0468515566

N° de déclaration Collectivité	Grade(s)	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V066221000806790001 CCAS de Cabestany	Agent social principal de 2ème classe	Aide à domicile / auxiliaire de vie sociale (h/f)	Erreur matérielle (doublet)	35h00	19/05/2026	06620221013714
V066221000806918001 CCAS de Cabestany	Agent social principal de 2ème classe	Aide à domicile / auxiliaire de vie sociale (h/f)	Erreur matérielle (doublet)	32h00	19/05/2026	06620221013714
V066240201370274001 CCAS de Cabestany	Agent social principal de 2ème classe	Travailleur social (h/f)	Erreur matérielle (doublet)	35h00	19/05/2026	06620240229672
V066240201370293001 CCAS de Cabestany	Agent social principal de 2ème classe	Aide à domicile / auxiliaire de vie sociale (h/f)	Erreur matérielle (doublet)	35h00	19/05/2026	06620240229672
V066250205000313001 MAIRIE D'ARGELES SUR MER	Attaché de conservation du patrimoine, Prof. d'enseign. artist. cl. normale, Assistant d'enseignement artistique	Directeur de la culture, du patrimoine et de l'école de musique	Recrutement sur un autre grade	35h00	13/05/2026	06620250213222
V066260430000218001 Perpignan Méditerranée Métropole	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	ENSEIGNANT(E) EN FORMATION MUSICALE et flûte traversière(H/F)	Erreur matérielle (doublet)	20h00	20/05/2026	ARR139-2026-AG

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20260521-ARR150-2026-EMP-AR  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026